

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu de 478 mètres carrés à détacher de la propriété appartenant à l'association Foyer Notre Dame des sans-abri, située en bordure ouest du chemin des Esses à Saint Didier au Mont d'Or et cadastrée sous le numéro 7 de la section AP.

Cette parcelle, qui a été nécessaire à l'élargissement de la voie sus-visée, serait cédée à titre gracieux par ladite association ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais liés à cette opération, estimés à 3 000 F, seront financés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,